



Personnes âgées

LES RISQUES PROFESSIONNELS DES AIDES A DOMICILE

Définition

En qualité d'aide-ménagère ou d'auxiliaire de vie, les membres du cadre d'emploi sont chargés d'assurer des tâches et activités de la vie quotidienne auprès des familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées, leur permettant ainsi de se maintenir dans leur milieu de vie habituel.

En qualité de travailleur familial, ils sont chargés d'assurer à domicile des activités ménagères et familiales, soit au foyer des mères de famille, qu'ils aident ou qu'ils suppléent, soit auprès de personnes âgées, infirmes ou invalides. Ils contribuent à maintenir ou à rétablir l'équilibre dans les familles où ils interviennent. Ils accomplissent les diverses tâches ménagères qu'exige la vie quotidienne. A l'occasion de ces tâches concrètes, ils exercent une action d'ordre social, préventif et éducatif.

Les membres du cadre d'emploi peuvent également assurer des tâches similaires dans des établissements d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées ou handicapées.

L'activité

L'activité s'exerce le plus souvent au domicile d'un ou plusieurs particuliers dans la journée.

L'activité consiste à :

- **Conseiller ou aider à la vie quotidienne**
 - Entretien de l'habitat (ménage, repassage...)
 - Alimentation (courses, aide à la prise de repas,...)
 - Accompagnement (aide aux sorties, à la marche, au lever au coucher...)
- **Soutenir la personne**
 - Sur le plan moral (écoute attentive,..)
 - Sur le plan intellectuel (discussions...)
 - Sur le plan social par l'aide aux démarches administratives et les accompagnements divers (budget, visite médicale, courses...)

- **Prévenir ou diminuer la dépendance**
 - Par la définition et la mise en œuvre d'une organisation de vie
 - Par des informations et des conseils réguliers sur l'hygiène et la sécurité
 - Par des liaisons avec les autres intervenants (famille, médecin traitant, services sociaux...)

Les risques professionnels

Le tableau suivant dresse une liste non exhaustive des risques. Il existe autant de situations de travail différentes que d'aides à domicile et de personnes aidées. Les risques peuvent donc être différents d'une situation à l'autre. Il y a généralement une différence entre le travail prévu et le travail réalisé.

Ces risques peuvent être causes d'accidents de travail, mais ils peuvent être également la cause de maladies professionnelles, notamment au niveau du risque chimique, du risque de manutention manuelle et de personne, du risque biologique.

RISQUES	DESCRIPTION
Risques liés aux déplacements et à la circulation	Déplacements chez plusieurs personnes dans la journée
Risques psychosociaux	<p>Le manque de considération et de reconnaissance professionnelle</p> <p>La pression des familles</p> <p>Les contraintes horaires (travail du week-end et des jours fériés, amplitude des horaires, rythme de travail)</p> <p>Le stress lié aux situations d'urgence</p> <p>Savoir s'adapter aux habitudes et aux demandes des personnes aidées et des familles</p> <p>Incompatibilité de caractère entre l'aide à domicile et la personne aidée</p> <p>Confrontation à la souffrance et à la mort</p> <p>Isolement professionnel</p>
Risques liés aux agents biologiques	<p>Présence d'agents infectieux dans les logements :</p> <p>bactéries (tuberculose...), virus (grippe, hépatite B et C, VIH...), champignons (mycoses...).</p> <p>Contact avec les personnes aidées pouvant être atteintes d'une maladie contagieuse sans que l'agent le sache</p>
Risques liés à la manutention manuelle	<p>Déplacement de mobilier, d'appareils électroménagers</p> <p>Transport de bouteille de gaz</p> <p>Retournement de matelas...</p> <p>Gestes répétitifs (repassage, ménage, nettoyage des vitres...)</p> <p>Postures contraignantes dues à la configuration des lieux (passage étroit, logement encombré...)</p> <p>Portage de repas</p>

Risques liés à la manutention de personne	L'absence d'aide à la manutention (lève-malade, lit médicalisé) Soulèvement, déplacement, transport des personnes
Risques liés à l'aménagement des postes de travail	Encombrement des logements
Risques de chute de plain-pied	Présences de dénivelés, de tapis, d'escaliers, de sols glissants ou en mauvais état Présence d'animaux
Risques liés aux substances et préparations dangereuses	Utilisation de produits d'entretien, qui peuvent être irritants (ex : désinfectants, produits de nettoyage), corrosifs (ex : détartrants, eau de javel...), inflammables (ex : acétone, butane) Émanation d'oxyde de carbone des appareils de chauffage mal réglés
Risque de chute de hauteur	Nécessité d'intervenir sur escabeau plus ou moins en bon état ou sur une chaise ou une table en cas d'absence d'escabeau
Risques liés au matériel et aux outils	Lors de la préparation des repas : utilisation d'outils tranchants, de four, de plaque électrique... Lors du repassage : utilisation du fer à repasser
Risques liés à l'hygiène	Présence de revêtements difficiles à nettoyer Présence d'animaux
Risques liés à l'électricité	Les installations électriques des logements ou des appareils électriques peuvent être défectueuses Changement d'ampoule
Risques d'incendie ou d'explosion	Fuite de gaz dans le logement Utilisation de gazinière défectueuse...
Risques et nuisances liés au bruit	Utilisation d'appareils ménagers Nécessité de parler fort auprès de certaines personnes
Risques liés aux ambiances climatiques	Conditions climatiques (intempéries) lors des déplacements Logements trop chauffés ou pas suffisamment chauffés
Risques liés à l'assainissement de l'air et aux nuisances dues à l'aération	Certains logements ne sont ni ventilés, ni aérés

Mesures de prévention

La réduction des risques professionnels repose sur trois niveaux d'actions :

– **Organisationnel**

Planifier le travail :

- Réaliser des fiches de postes des aides à domicile intégrant la santé au travail,
- Mettre en place des protocoles et des guides de bonnes pratiques,
- Définir un emploi du temps cohérent des aides à domicile en tenant compte des zones géographiques, des trajets, des temps de repos, des contre-indications médicales, de l'alternance des cas lourds et légers, faire intervenir deux personnes si nécessaire....,

- Réaliser un plan d'aide individualisé par un entretien avec la personne aidée, éventuellement son entourage et une visite approfondie de son logement.

Accueil de l'aide à domicile :

- Définir clairement les tâches et consignes de l'aide à domicile via un accueil :

Présenter le règlement intérieur, le livret d'accueil, la fiche de poste, les protocoles, le guide des bonnes pratiques, les consignes de sécurité en cas d'accident ou incident,
Fournir et former à l'utilisation des EPI,
Suggérer les possibilités de formations continues.

- Établir des recommandations au niveau des trajets : informations sur les vérifications périodiques et l'entretien des véhicules, sur l'utilisation du téléphone portable, prise de psychotropes (médicaments, alcool, drogue...).

Retour d'information :

- Mettre en place un cahier de liaison entre la Direction, la personne aidée, l'aide à domicile, accompagner sa mise en place et en assurer le suivi.
- Planifier des réunions périodiques, groupes de parole, interventions d'un psychologue (régulièrement et sur demande).
- Établir un partenariat avec les médecins traitants des personnes aidées afin d'avoir accès aux informations clefs pouvant influencer sur l'activité de l'aide à domicile.

– **Humain**

Les formations sont nécessaires au personnel au contact avec les malades et les personnes âgées.

Sont suggérées les formations suivantes :

- Formation adaptée à l'activité d'aide à domicile (exemple : Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale...),
- Formation à l'approche psychologique des personnes âgées et/ou du vieillissement (développer l'aide psychologique, le soutien face à la mort, la vieillesse, la maladie),
- Connaissances de certaines pathologies et du comportement à adopter,
- Formation à la manutention manuelle concernant les charges lourdes mais également la manutention de personnes (personnes âgées, personne à mobilité réduite),
- Formation sur les produits chimiques (savoir reconnaître les différents produits et les utiliser),
- Formation à la conduite à tenir en cas d'urgence (gestes de premiers secours, manipulation des extincteurs...),
- Sensibilisation au risque routier,
- Formation à l'hygiène,
- Formation à la gestion du stress,
- Formation en risque électrique...

– **Technique**

- Suggérer l'aménagement du domicile dans la mesure du possible (rampes pour les escaliers, locaux et équipements de travail conformes, utilisation de matériel adapté : lève malade, lit médicalisé,..) et informer sur les éventuelles aides financières existantes.
- Lister le matériel minimal (équipements de protection individuelle, trousse de secours, moyens de manutention, moyens d'accès en hauteur) à mettre à disposition des aides à domicile
- Définir avec le médecin de prévention une liste de produits chimiques à utiliser et à éviter,
- Mise à jour régulière des trousse de secours
- Port des Équipements de Protection Individuelle (gants de nettoyage et gants biologiques, blouse, chaussures antidérapantes, masque)
- Le respect des précautions générales d'hygiène :

Dans tous les cas :

Le lavage et/ou désinfection des mains :

Le lavage des mains doit être effectué avant et après le port de gants, après tout contact avec du sang ou des liquides biologiques, entre deux personnes soignées, entre deux activités.

Port des vêtements de travail régulièrement nettoyés.

En fonction de la personne aidée :

Utilisation de gants pour l'aide à la toilette, la manipulation d'objets contaminés, la manipulation du linge sale,

Désinfection du matériel (bassin...),

Utilisation de pinces pour ramasser d'éventuels pansements, et de sacs pour conditionner les déchets,

Utilisation de conteneurs pour matériels piquants/tranchants si nécessaire.

Si contact avec du sang ou du liquide biologique (voir la fiche de prévention n° 3 - personnes âgées - avril 2004 - sur l'exposition au sang).

Après une piqûre ou une blessure, il y a un lavage et une antiseptie au niveau de la plaie.

Après une projection sur une muqueuse, celle-ci doit être rincée abondamment.

Le port des gants est systématique :

Pour tout contact avec du sang ou des liquides biologiques, avec les muqueuses ou la peau lésée,

En cas de lésion cutanée du soignant : plaie = pansement + gants,

Le changement des gants est systématique entre deux activités, entre deux personnes.

Si la personne aidée a une maladie contagieuse (ex: tuberculose...), prévenir le médecin de médecine préventive afin qu'il prenne les mesures nécessaires.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter
notre Conseiller en Hygiène et Sécurité au :
02 99 23 31 00